



Un bilan de compétences avec COPASS Conseil

Vous souhaitez faire le point sur votre carrière, explorer de nouvelles opportunités professionnelles ou valider un projet de reconversion ? COPASS Conseil vous accompagne à chaque étape pour définir un avenir professionnel et mettre en place un plan d'action clair et cohérent aligné avec vos aspirations professionnelles et compétences.

Objectifs pédagogiques:

- Identifier ses attentes, motivations, besoins spécifiques
- Analyser ses contraintes personnelles et professionnelles
- Définir un cadre d'accompagnement personnalisé
- Analyser ses compétences, motivations et aptitudes professionnelles
- Clarifier ses centres d'intérêts
- Explorer des métiers et secteurs alignés avec son profil
- Elaborer un projet aligné avec son profil et envisager différentes alternatives
- Réaliser un plan d'action à court, moyen, et long terme
- Faire une synthèse et confirmer son projet

Public:

Le bilan de compétences s'adresse à tout public et s'inscrit dans une démarche volontaire. Il est accessible aux personnes en situation de handicap.

Référent handicap au sein de COPASS Conseil: Vincent COLLOMB

Durée:

La durée du bilan de compétences est de 20 heures (10 heures d'entretiens et 10 heures de recherches personnelles avec suivi personnalisé)

Déroulement

Phase préalable: Entretien gratuit et sans engagement afin de faire connaissance et d'échanger sur les raisons qui vous conduisent à entreprendre la démarche. Présentation de la méthodologie et des outils utilisés. Après un délai de réflexion et si vous le souhaitez, mise en place de votre dossier de demande de prise en charge. Le bilan ne pourra commencer qu'après le montage et l'acceptation du dossier de financement.

Le bilan ne peut être réalisé qu'avec votre consentement.

Phase préliminaire : pour définir vos besoins, et vous présenter les méthodes et techniques utilisées lors de l'évaluation.

Phase d'investigation : pour analyser vos motivations, identifier vos compétences et déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle.

Phase de conclusion : pour établir un projet professionnel réaliste et prévoir les étapes de sa mise en œuvre.

CONTACTEZ-NOUS



06.66.96.83.95
06.07.82.43.97



copassconseil@gmail.com



<https://copassconseil.com/>



Phase de suivi : Entretien de suivi 6 mois après la fin du bilan afin de faire le point sur la réalisation du projet et apporter des actions correctives, si nécessaire. Disponibilité de COPASS Conseil à l'issue du bilan de compétences jusqu'à 6 mois.

Modalités pédagogiques et méthodologie

Outils utilisés et ressources:

Grille APS et programme personnalisé, Génomogramme, Blason, Arbre de vie, Priorités de vie au travail, Valeurs professionnelles, Profil Pro 2, Vue par les autres 360, RIASEC, Mes compétences, Enquête métiers et faisabilité du projet, Atouts projets, Plan d'action.

Consultants:

La réalisation des bilans de compétences au sein de COPASS Conseil est assuré par des consultants formateurs certifiés par un titre professionnel CP FFP Pratique du bilan de compétences. Le bilan peut être réalisé en présentiel, distanciel ou formule mixte.

Financement et prise en charge :

Offre 20h (10h face à face + 10h travail perso) via CPF : 1 590 euros

Offre 20h (10h face à face + 10h travail perso) via autofinancement : 1 390 euros

Les tarifs sont nets de taxes (prestation exonérée de TVA, article 261.4.4A du CGI).

Les différentes possibilités de financement du bilan de compétences:

- CPF
- Plan de formation entreprise
- OPCO
- AIF- France Travail
- Auto-financement

Délais d'accès

Réunion de cadrage / Entretien préalable

Sur le site internet : copassconseil.com ou directement par mail copassconseil@gmail.com

A noter qu'entre la date d'inscription sur votre compte CPF et le début du bilan, il peut s'écouler un délai compris entre 7 et 15 jours suivant l'accord de prise en charge.

CONTACTEZ-NOUS



06.66.96.83.95
06.07.82.43.97



copassconseil@gmail.com



<https://copassconseil.com/>